

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 13 janvier 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 5

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-quatre janvier, à seize heures dix, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Cédric DE OLIVEIRA, Alain ANCEAU, membres titulaires,

Représentés par pouvoir : /

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Serge GRANSART, Solène ETAMENDENGE, Anne DUMANT, Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

-oOo-

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat, ouvre la séance à 16 heures 10 et constate que le quorum est atteint.

Le comité syndical désigne Madame Nicole BELLANGER en qualité de secrétaire de séance.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, ainsi que Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes.

Messieurs PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental et CLÉMOT, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), sont excusés.

Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 10 novembre 2022 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 10 novembre 2022 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2022SMR16	25/11/2022	Prestation de télé-maintenance, télé-assistance du logiciel « FUSION » (licence de base et Module « Gestion des origines ») confiée à la Société SALAMANDRE	2 783,34 €
DC2022SMR17	29/12/2022	Contrat d'analyses en hygiène alimentaire (autocontrôles) et surveillance des légionelles des réseaux d'eau chaude sanitaire de la cuisine centrale de Fondettes passé avec la société INOVALYS	2 285,23 €

Avant de procéder à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, Madame la Présidente invite chacun des membres à prendre connaissance du rectificatif déposé sur la table. Les modifications correspondantes ont été intégrées au procès-verbal.

2. Débat des Orientations Budgétaires 2023

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « NOTRe » (publiée au journal officiel du 8 août 2015) a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la tenue du débat des orientations budgétaires.

La Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 (publiée au journal officiel du 31/12/2022) fixe les nouvelles dispositions portant sur la tenue du débat des orientations budgétaires.

Ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel. Pour rappel, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, chaque collectivité concernée doit présenter ses objectifs comprenant :

- 1/ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2/ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- 3/ l'évolution des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ces dispositions, la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 prévoit la mesure suivante :

- 1/ Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Après avoir exposé l'ensemble des données financières nécessaires à l'information des élus Madame SARDOU, Présidente du Syndicat ouvre le débat sur le rapport des orientations budgétaires 2023.

Madame SARDOU précise que ces orientations sont basées sur le prévisionnel et non le réalisé 2022 qui ne peut être arrêté au stade des orientations budgétaires.

Elles prennent en compte les objectifs définis pour 2023 par chacune des collectivités ainsi qu'il suit :

Pour le département :

- maintien de l'introduction des denrées biologiques à 37,50 % ;
 - 12,50 % de denrées labellisées SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), soit 50 % des produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,5 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Pour la ville de Fondettes :

- maintien à 70 % d'introduction de denrées biologiques pour les écoles de Fondettes,
 - maintien de 100 % de bio dans les crèches de Fondettes,
 - 9,23 % de denrées labellisées SIQO, soit 79 % de produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,50 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Les principales augmentations 2023 concernent :

- les denrées alimentaires pour lesquelles une inflation moyenne de 5,2 % est intégrée ;
- les coûts énergétiques qui pourraient être triplés ;
- le nouveau marché conclu de location et entretien de deux véhicules neufs (avec pneumatique « toute saison » thermogomme) à compter de mars 2023.

Le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement est évalué à 1 485 442,95 €, intégrant l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 estimé à 54 450,43 €.

Madame la Présidente rappelle que l'élaboration de menus est à l'étude pour offrir une nouvelle prestation aux agents communaux travaillant à l'Hôtel de Ville de Fondettes. Cette prestation, dont la formule sera allégée du type : entrée plat ou plat dessert, sera proposée d'ici la période estivale et fera l'objet d'une nouvelle délibération tarifaire.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2023-2025, Madame SARDOU attire l'attention des membres du comité sur l'étude proposée propre à l'accompagnement souhaité auprès d'un organisme spécialisé en installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement biologique de la cuisine centrale de Fondettes.

Conformément à la révision des statuts de 2021 et à la volonté politique des élus, cette démarche vise à offrir une restauration durable en proposant des légumes biologiques locaux.

Le budget d'Investissement est proposé pour 420 197,69 €, intégrant l'excédent d'investissement cumulé 2022 estimé à 394 703,29 €.

Parmi les dépenses prioritaires, un reste à réaliser de 6 540 € est à noter pour ce qui concerne le diagnostic réglementaire portant sur les équipements sous pression de la cuisine centrale de Fondettes auquel s'ajouteront les travaux qui en découleront estimés à 20 000,00 €.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023.

3. Ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (avant le vote du budget primitif au plus tard le 30 avril 2023).

Les crédits ouverts en 2022 sur les chapitres 20, 21 et 23 s'élevaient à 419 953,27 € en dépenses d'investissement, le Comité Syndical peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 104 988,32 € (25%).

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21		
ARTICLE	AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21	MONTANT TTC
2188	Petit matériel de cuisine (Socle rouleuse 6 roues, 4 roues, socle roulant, louche, balance 50 kg, couvercles casserole, à joint pour bac GN1/1, bac gastronomes, organisateur d'échantillons 1 appareils photo (utile à la traçabilité numérique des denrées)...)	7 000,00 €
2183	Matériel informatique (Ecrans de PC, PC portable...)	5 000,00 €
2158	Travaux de mise en conformité des équipements sous pression	20 000,00 €
SOUS TOTAL		32 000,00 €
MOBILIER – CHAPITRE 20		
2031	Étude portant sur l'installation de maraîchage biologique	10 000,00 €
SOUS TOTAL		10 000,00 €
TOTAL		42 000,00 €

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement précitées avant le vote du budget primitif 2023.

4. Modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Suite à une décision prise à l'issue des entretiens d'évaluation 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1/ Fermeture d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet :

- Adjoint Technique titulaire temps complet
- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

2/ Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire à temps complet suite à la nomination d'un agent :

- Adjoint Technique principal 2ème classe titulaire temps complet
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- Adjoint technique titulaire temps complet
- Adjoint technique titulaire principal 2ème classe temps complet
- Ancien effectif : 1
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Il s'agit de l'évolution statutaire d'un chauffeur livreur de la cuisine centrale.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs tel que repris ci-dessus, **DIT** que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront prévus au budget primitif 2023 et **ACTE** que cette disposition sera applicable à compter du 1er février 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- **Accueil des enfants du CMJ à la cuisine centrale**

Suite à l'atelier organisé à la cuisine centrale en présence des enfants du CMJ le 15 juin 2022, un premier menu équilibré, proposé à leur initiative, a été présenté dans les assiettes le 28 novembre 2022. Un second menu élaboré par ces ambassadeurs du goût sera présenté à l'ensemble des convives le 20 mars prochain.

A la demande de Monsieur le Maire, ces repas sont matérialisés sur les menus à venir par le logo du CMJ (en lieu et place de la cocarde).

- **Enquête de satisfaction au collège de la Béchellerie**

Le 11 janvier 2023, Monsieur FAGDI, gestionnaire du collège de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur Loire nous faisait parvenir une enquête de satisfaction réalisée auprès des collégiens à l'initiative de la FCPE. Les résultats seront diffusés en séance.

Sur 392 élèves 360 sont demi-pensionnaires, soit 91,84 %. 161 réponses ont été recueillies, soit un taux de retour de 41 %.

A l'exception de quelques retours portant sur des questions d'intendance, l'analyse des remarques reçues démontre que l'avis des convives sur la restauration est partagé à part égale entre pleine satisfaction et remarques diverses visant à améliorer la prestation. Globalement, cette enquête révèle une légère amélioration de la prestation par rapport à l'année dernière, cette tendance est à poursuivre.

Il est précisé qu'après échange avec le gestionnaire de l'établissement, les élèves constituant la commission interne « menus » sont surpris par certains résultats qui ne sont pas révélateurs de leurs propres avis qui sont plus positifs.

Monsieur DE OLIVEIRA signale par ailleurs avoir récemment déjeuné en présence de parents d'élèves sur différents restaurants scolaires des écoles de Fondettes, ces derniers semblent agréablement surpris par les plats proposés à leurs enfants.

- **Labellisation Ecocert**

Pour rappel, la labellisation de niveau 2 attribuée à la ville de Fondettes est valable jusqu'au 31 mars 2024.

- **Approche de Chefs gastronomiques de Fondettes**

Comme réalisé en mars 2022 auprès de Monsieur LEROUX, Chef gastronomique du restaurant « Auberge de Port Vallières », Monsieur ALEXANDRE du restaurant « Le Jardin des Roches » de Fondettes sera approché durant le premier trimestre 2023 afin d'échanger sur les pratiques pouvant être améliorées dans le système de restauration en place (nouvelles recettes, modes de cuisson, etc...).

- **Gestion des biodéchets**

Afin d'avoir un retour d'expériences d'établissement scolaire utilisateur de solution de valorisation des déchets alimentaires, une visite de site devrait être prochainement organisée.

- **Commission "usagers"**

Après trois années d'interruption dues à la crise sanitaire, l'organisation des commissions « usagers » collèges et écoles seront à nouveau programmées en 2023.

- **Date du prochain Comité Syndical**

La prochaine séance consacrée aux budgets se déroulera le 16 mars 2023 à 16h.

La séance est levée à 17H20.

*FAIT A FONDETTES, le 26 janvier 2023
Publié le 27 janvier 2023*